

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CHAUDES-AIGUES

PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS de la SEANCE du 13 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 13 octobre à 19 heures 30 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUDES-AIGUES s'est réuni dans la salle du Conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel BROUSSE, Maire.

Etaient présents : M. Michel BROUSSE, Maire, M. Jean-Luc BOUCHARINC 1^{er} Adjoint, Mme Béatrice ROCHER 2^{ème} Adjointe, M. Georges PLAGNE 3^{ème} Adjoint, Mme Nicole BATIFOL 4^{ème} Adjointe ;

*MM. Hervé CALDAGUES, Joël COSTEROUSSE, Marc GUIBERT, Pierre IRLE, Damien ORLHAC, Jean PASSEMARD, Philippe SMETS, Thierry VERNHET ;
MMES Monique BOUSSUGE, Stéphanie SABAU.*

Absent Excusé :

M. Pierre IRLE a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

I – APPROBATION PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DES SEANCES DU JEUDI 17 JUILLET 2025

Délibération n° 2025-64

Après que Monsieur le Maire ait donné lecture du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 17 juillet 2025, il propose à l'Assemblée délibérante de l'adopter.

Le Conseil, le Maire entendu, après en avoir délibéré

- ADOpte le procès-verbal des délibérations de la séance du jeudi 17 juillet 2025.

POUR : 15

II – REAMENAGEMENT DU VILLAGE DE VACANCES DE CHAUDES-AIGUES – CONSULTATION DANS LE CADRE D’UN APPEL D’OFFRES OUVERT SOUS LA FORME D’UN ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET L’IMPLANTATION D’HEBERGEMENTS LOCATIFS DE TYPES HABITATIONS LEGERES DE LOISIRS, RESIDENCES MOBILES ET TENTES TOILEES

Délibération n° 2025-65

Monsieur Le Maire rappelle que la commune a décidé d’engager des travaux de réaménagement du village de vacances de Chaudes-Aigues. Pour cela, la commune a lancé une consultation en accord-cadre à bons de commande citée en objet. Cette consultation a été passée selon une procédure d’appel d’offres ouvert en application des dispositions de l’article R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique. La publicité de cette consultation est parue dans le Journal d’annonces légales « La Montagne », sur le profil acheteur de la commune via la plateforme www.achatpublic.com et au Journal officiel de l’Union Européenne avec une date limite de remise des offres pour le vendredi 19 septembre 2025 - 14 h.

2 plis ont été reçus dans les délais de la part des entreprises suivantes :

- SAS Samibois
- SAS Chalets Fabre

Une demande de régularisation de candidature a été adressée à l’entreprise SAS Samibois permettant de rendre recevable la candidature. Dans le cadre de l’analyse des offres, des demandes de précisions ont été adressées aux 2 entreprises afin de clarifier la teneur de leur offre. A l’issue de l’analyse des réponses apportées par les entreprises aux demandes de précisions, les offres ont été jugées irrégulières :

● Pli 1 – SAS Samibois : Son offre propose un HLL PMR au lieu d’un RML PMR comme exigé à l’article 2.9 du CCTP

● Pli 2 – SAS Chalets Fabre : Son offre ne propose pas le raccordement de l’ensemble des réseaux de l’ensemble des habitations comme exigé à l’article 2.8 du CCTP

Dans ces conditions, il est proposé :

- De déclarer sans suite pour cause d’infraction à la réglementation le marché au motif que les offres des entreprises ne répondent pas aux exigences fixées dans le cahier des charges de la consultation ;
- Et de recourir à une nouvelle consultation dans le cadre d’un appel d’offres ouvert sous la forme d’un accord-cadre à bons de commande pour la fourniture, livraison et installation de structures d’hébergements de loisirs selon un cahier des charges modifié.

Le Conseil, le Maire entendu, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DECLARER sans suite pour cause d’infraction à la réglementation le marché au motif que les offres des entreprises ne répondent pas aux exigences fixées dans le cahier des charges de la consultation ;**
- **DE RECOURLIR à une nouvelle consultation dans le cadre d’un appel d’offres ouvert sous la forme d’un accord-cadre à bons de commande pour la fourniture, livraison et installation de structures d’hébergements de loisirs selon un cahier des charges modifié, en application des dispositions de l’article R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.**

POUR : 15

III – TRANSFERT DE COMPETENCE « EAU » ET « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » A SAINT-FLOUR COMMUNAUTE - DELIBERATIONS DE PRINCIPE

Délibération n° 2025-66 et 2025-71

Monsieur le Maire indique à l’assemblée qu’il s’agit d’une délibération de principe.

Il s’agit en effet de délibérer pour autoriser Saint-Flour Communauté à exercer la compétence eau et assainissement pour le compte des communes qui souhaiteraient transférer l’une ou l’autre des compétences à Saint-Flour Communauté.

En ce qui concerne Chaudes-Aigues il y aurait comme projet de confier à l’intercommunalité la gestion de la compétence assainissement car la compétence eau est d’ores et déjà transférée au SIVU de l’AEP des Vergnes à compter du 1^{er} janvier 2026.

Il s'avère que La commune de Saint-Flour a utilisé son droit de véto (car elle représente plus de 25% de la population de la Communauté de Communes) pour voter contre le transfert des compétences « eau » et « assainissement collectif » à Saint-Flour Communauté au 1^{er} janvier 2026.

Il informe l'assemblée que 11 communes souhaitent transférer leur compétence assainissement à Saint-Flour Communauté. Néanmoins Madame La Présidente de Saint-Flour Communauté souhaite que les communes actent par délibération de principe le transfert de ces compétences même si celui-ci n'aura pas lieu.

Concernant la gestion technique de la nouvelle STEP (Traitement des boues, analyses...etc.), Monsieur le Maire précise qu'il pourrait donc y avoir – faute de transfert - une prestation de service de Saint-Flour Communauté qui dispose du personnel qui a les compétences techniques pour assurer cette mission.

Marc GUIBERT prend la parole et dit que Saint-Flour Communauté gère trop de compétences. Cela génère une charge de travail trop importante et finalement ce travail est mal assuré. Les communautés de communes devraient davantage se concentrer sur le développement économique et touristique de leur territoire.

Hervé CLADAGUES fait remarquer que Saint-Flour Communauté s'est positionnée car il n'y avait personne en face. Il dit aussi que des études concernant l'assainissement collectif pourraient être financées par le SIVU des Vergnes car d'autres communes sont concernées. Il demande le coût de la construction de la nouvelle STEP et des réseaux. Monsieur le Maire lui répond que les travaux vont s'élever à la somme de 3 millions d'euros mais qu'ils sont financés à 80%. Il dit aussi que l'assainissement non collectif coûte cher lui aussi car il faut payer les visites de contrôles, les dépôts, les travaux d'entretien ou de mise aux normes.

Le Conseil, le Maire entendu, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le transfert des compétences « eau » et « assainissement collectif » pour la conduite d'action d'intérêt communautaire, et ce à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- DECIDE DE NOTIFIER la présente délibération à la Présidente de Saint-Flour Communauté et au Préfet du Cantal ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

POUR : 15

IV – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2025

Mme ROCHER, Mrs BOUCHARINC, GUIBERT et IRLE quittent la salle des séances et ne prennent pas part au vote

Délibération n° 2025-67

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 2025-62 du 17 juillet 2025 dans laquelle s'est glissée des erreurs matérielles. En effet, la commission des Finances s'est réunie le 15 juillet 2025 et non le 15 juillet 2024 puis le montant total des subventions versées aux associations pour 2025 n'est pas de 7.050,00 € mais de 9.200,00 €. Il convient donc de reprendre une nouvelle délibération.

Vu l'avis de la Commission des Finances qui s'est tenue le 15 juillet 2025 à 18h00,

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- Anciens combattants :	300,00 €
- ASC Football :	1000,00 €
- Grand Parcours :	1000,00 €
- Golf de la Valette :	1300,00 €
- Le Souffle du Par :	500,00 €
- L'Amitié en Caldagùès :	200,00 €
- Intergénération :	1000,00 €
- La Bourrée du Caldagùès :	500,00 €
- Le GVA de Chaudes-Aigues	100,00 €

- La Banque Alimentaire :	150,00 €
- Fonds de Solidarité pour le logement :	100,00 €
- Association donneurs de sang	150,00 €
- Musée de La Résistance à Anterrieux :	100,00 €
- Association CLAC :	500,00 €
- Amicale des Pompiers :	300,00 €

Il est proposé d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

- Le souffle du Par :	300,00 €
- Association CLAC :	1000,00 €
- L'Amitié en Caldagùès :	700,00 €

Soit ensemble : 9.200,00 €

Le Conseil, le Maire entendu, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2025 telles qu'énoncées ci-dessus ;
- DIT que les crédits nécessaires au paiement de la dépense sont inscrits à l'article 65748 du Budget Général de la Commune.

POUR : 11

V – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DE M. YVON BERTORELLO ET M. CÉDRIC FERNANDEZ

Délibération n° 2025-68

Mme ROCHER, Mrs BOUCHARINC, GUIBERT et IRLE reviennent en salle des séances et peuvent donc prendre part au vote.

Dans le cadre du lancement de la bande dessinée « Le Monde d'Arven – Tome 3 », Monsieur Yvon BERTORELLO, scénariste de la bande dessinée et M. Cédric FERNANDEZ, dessinateur, ont adressé leurs notes de frais de déplacement.

Il convient donc de prendre une délibération afin de régler les notes de frais d'un montant de :

- 279.94 € pour Monsieur Cédric FERNANDEZ
- 587.00 € pour Monsieur Yvon BERTORELLO

Monsieur le Maire dit qu'une nouvelle commande du Tome 3 a été faite à cette occasion car il n'y avait plus assez d'exemplaire. Les BD se vendent bien dans les dépôts vente à l'Office de Tourisme, Musée de la Géothermie ou Médiathèque.

Le Conseil, le Maire entendu, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le remboursement des frais de déplacement de M. Yvon Bertorello et M. Cédric FERNANDEZ effectués dans le cadre du lancement de la bande dessinée « Le Monde d'Arven – Tome 3 » ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6188 du Budget Général.

POUR : 15

VI – AUTORISATION DE RECRUTEMENTS D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER TEMPORAIREMENT DES AGENTS INDISPONIBLES (ARTICLE L.332-13 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Délibération n° 2025-69

Monsieur Le Maire expose que pour répondre à des besoins temporaires, les emplois permanents des

collectivités et établissements peuvent être occupés par des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison de diverses absences ou congés énumérés à l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique.

Le Conseil, le Maire entendu, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles ;**
- **CHARGE Monsieur le Maire de déterminer la qualification requise pour postuler au recrutement et le montant de la rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, la qualification minimum exigée pour leur recrutement, leur expérience professionnelle et la qualification qu'ils détiennent ;**
- **DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;**
- **DIT que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

POUR : 15

VII – REAMENAGEMENT DU VILLAGE DE VACANCES DE CHAUDES-AIGUES / DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FEDER (FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL)

Délibération n° 2025-70

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis plusieurs mois un important travail de mise au point est conduit en ce qui concerne le montant des travaux et le plan de financement des travaux de réaménagement du village de vacances « Terres d'Aubrac » actuellement géré par l'association de tourisme social VVF. Le montant total des travaux est de 5 650 000.00€ HT.

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que le montant des travaux est réparti sur 3 exercices budgétaires afin de faciliter l'obtention de certains financements.

Compte tenu du coût du projet il convient de solliciter l'aide financière de l'Europe (FEDER).

Le Conseil, le Maire entendu, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER le dossier technique et le plan de financement du projet ;**
- **DE SOLICITER l'aide financière auprès de l'Europe (FEDER) pour les tranches N°1 et N°2 soit 1.000.000,00 d'euros ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles relatives à cette affaire.**

VIII – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire souhaite parler de la personne de nationalité Tunisienne assignée à Résidence à Chaudes-Aigues. C'est à la suite d'un contrôle de gendarmerie effectué à Espinasse que ce monsieur a été assigné à résidence à Chaudes-Aigues. Monsieur le Maire précise qu'il est sous la responsabilité de l'Etat et dit avoir alerté le Préfet sur le fait qu'il vit dans la rue.

Marc GUIBERT s'étonne du choix du lieu d'assignation. Cette personne a une santé dégradée et la commune n'a pas de locaux pour l'accueillir. Monsieur le Maire lui répond qu'il a demandé son intégration dans un Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile mais cela n'est pas possible. La fin de l'assignation était prévue le 10 octobre mais cette assignation a été renouvelée avant son terme pour 45 jours et un dossier de demande d'expulsion du territoire serait en cours.

Nicole BATIFOL dit que la présence de cet étranger à Chaudes-Aigues pose beaucoup de questions et que c'est aussi un cas de conscience pour elle. Elle ne croit pas qu'il y aura une issue favorable de la Préfecture et demande si la commune peut prendre le rôle de l'Etat. Monsieur le Maire lui répond que c'est à l'Etat de prendre ses responsabilités et qu'il continue d'insister auprès du Préfet car il sait que la situation va devenir compliquée avec le temps.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de mise en place de la fibre se poursuivent notamment entre Chaudes-Aigues et Maurines. C'est l'occasion pour la commune, d'effectuer en tranchée commune l'enfouissement de la canalisation d'eau potable qui desservira le futur site de construction du nouveau centre de secours. Le tracé partirait donc de la Chapelle jusqu'au terrain Lascols et coûterait 28.000,00 € HT.

Puis, Monsieur le Maire dit qu'il a reçu l'estimation de la Maison PECOUL. L'éventualité de la vente de cette maison se pose. Or entre-temps, une demande de la gendarmerie a été faite pour loger un nouveau gendarme. La gendarmerie serait alors locataire de la commune. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis. Hervé CALDAGUES dit que cela permettrait à la commune de réfléchir avant de vendre.

Enfin, Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'acte de vente du terrain RIEUTORD à la Rouniouse avec va l'Etablissement Public Foncier d'Auvergne aura lieu le 24 octobre 2025.

Monsieur le Maire indique que la Commune est saisie afin de donner son avis sur la création de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin versant de la Truyère (EPAGE). Si sur le principe cette création ne pose pas de problème il n'en demeure pas moins qu'actuellement des actions sont en cours réalisées par le PNR Aubrac en matière notamment de protection des cours d'eau et qu'avec la création de cet EPAGE au 1^{er} janvier 2026 toutes ces actions seraient interrompues ce qui interpelle.

Marc GUIBERT prend la parole. Il n'est pas contre la création de l'EPAGE mais il souhaite que soit pris en compte les structures existantes, comme le parc, et comme prévu dans la Charte à laquelle Saint-Flour Communauté adhère, qu'il faut mutualiser dans un souci d'économie aussi. De plus, on arrive en fin de mandat, il faut attendre les nouvelles gouvernances afin de mener la réflexion dans de bonnes conditions.

Monsieur le Maire indique au Conseil que les travaux du Pôle santé dans les locaux du CHPR ont débuté. L'objectif est qu'ils soient terminés le 3 janvier 2026 car à cette date le Green Cab dentaire quittera Chaudes-Aigues. Par ailleurs afin d'accueillir dans de bonnes conditions un médecin supplémentaire et un interne il est nécessaire de relancer le projet afin de gagner des locaux dans la partie actuellement occupée par les services administratifs de l'hôpital. Monsieur le Maire rappelle que ce projet est encouragé par l'ARS car la politique nationale est de favoriser l'entrée de la médecine libérale dans les hôpitaux.

Concernant la déchetterie, Jean-Luc BOUCHARINC précise que c'est un investissement très utile dont on peut être satisfait. Les horaires d'ouverture sont les suivantes :

*-de mai à octobre : Lundi, mercredi et vendredi : 13h30-18h et le samedi de 8h à 12h
- et de novembre à avril : Lundi, mercredi et vendredi : 13h30-17h et le samedi de 8h à 12h.*

Jean PASSEMARD demande qui travaille à la déchetterie. Monsieur BOUCHARINC lui répond que c'est un employé de Saint-Flour Communauté.

Hervé CALDAGUES demande comment sont calculés les coûts de fonctionnement de la déchetterie. Monsieur BOUCHARINC lui répond que les ventes aux entreprises procurent les recettes et que les charges sont partiellement donc couvertes.

Concernant l'Office de Tourisme, Jean-Luc BOUCHARINC dit que les travaux ont commencé.

Jean-Luc BOUCHARINC rappelle que la commune a cet été employé plusieurs saisonniers qui a travaillé au musée, pour les visites de ville, le camping et la piscine. Jusqu'à présent, aucun groupe n'a été refusé au musée et celui-ci reste ouvert tous les jours jusqu'au 11 novembre 2025.

Philippe SMETS prend la parole et informe ses collègues qu'une réunion d'information sur « les forêts et le changement climatique » se tiendra à l'Enclos le 7 novembre 2025 à partir de 9h30. Cette réunion sera animée par un intervenant du PNR et se poursuivra l'après-midi sur le site du Puy de la Tuile au Deux-Verges pour observer les effets du réchauffement climatique sur la forêt.

Marc GUIBERT demande où en est la mise en demeure du propriétaire du bois situé le long de la route de Sansard. Monsieur le Maire lui répond qu'il a été mis en contact avec l'Entreprise TUZET.

Nicole BATIFOL prend la parole et informe ses collègues qu'un barnum de la Région est mis à disposition des associations de la commune. La valeur de ces barnums est de 1300,00 €. C'est une dotation de la Région Aura à 13 communes du Département.

Ensuite Madame BATIFOL souhaite parler de l'école primaire. Cette année, sont inscrits 81 enfants. Il y a une nouveauté à la cantine avec un buffet d'entrées proposés aux enfants. Concernant les élèves du collège, un « turbo-self » va être mis en place. Les élèves pourront avoir accès au self en présentant un badge. Elle dit aussi qu'elle a participé à la remise des diplômes du Brevet des Collèges. Sur 25 élèves inscrits, 22 élèves ont réussi l'épreuve. Il y a cette année environ 100 élèves au collège. Madame BATIFOL dit que le principal s'inquiète par rapport à la traversée de la route et se fait donc un devoir d'être présent pour accompagner les élèves.

Monsieur le Maire lui répond qu'un feu de circulation va être mis en place placet. Le dossier technique est en cours de finalisation et une demande de subvention dans le cadre des amendes de police a été effectuée.

Ce feu passera au rouge lorsque la limitation de vitesse ne sera pas respectée. Il pourra aussi passer au rouge, à la demande, en appuyant sur un bouton, pour justement faire traverser les élèves. Le coût de cette installation est de 17.000,00 € HT.

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que Marie-Aude VIEIRA a décidé de vendre « l'ancien collège privé ». Il l'a visité. C'est un bâtiment lumineux avec de grands volumes dans lequel de nombreux aménagements pourraient être réalisés. C'est un bâtiment qui par sa localisation en cœur de village est très bien situé qui plus est à proximité immédiate de la Mairie.

Hervé CALDAGUES propose de confier ce bâtiment à l'Etablissement Public Foncier en attendant de trouver un acquéreur. Monsieur le Maire lui répond que l'EPF se chargera en plus des négociations avec le vendeur.

Hervé CALDAGUES dit aussi que la vente de la « Maison Pécoul » pourrait servir à financer ce bâtiment.

Jean PASSEMARD prend la parole pour parler de l'Agence de Recrutement Médical qui était chargée d'accompagner le Docteur BERGER dans l'ensemble des formalités afin de lui permettre de prendre ses fonctions. Cette mission prévoyait le paiement d'honoraires forfaitaires en contrepartie. Jean PASSEMARD précise que cette agence n'a pas fait le travail demandé et qu'il ne faut pas régler les honoraires demandés.

Ensuite Monsieur PASSEMARD dit qu'il faudrait envisager de travaux d'aménagement au niveau de la cuisine du logement situé au-dessus des pompiers. Il faudrait également revoir le mode de chauffage.

Enfin Monsieur PASSEMARD dit que le terrain de tennis a été plus utilisé cet été que l'été dernier. Il fait remarquer que c'est dommage qu'il soit abîmé. Il demande que les équipements récemment installés au Parc Emile Ruc soient protégés avant l'arrivée de l'hiver.

Hervé CALDAGUES prend la parole et dit qu'il a vu que le Centre Thermal réouvre ses portes le 22 octobre 2025.

Monsieur le Maire confirme l'information et annonce que c'est Gabin PAGES qui sera responsable de l'équipe des maîtres-nageurs. Une opération portes ouvertes portes ouvertes aura lieu le 17 octobre 2025 et ce jour-là, un tarif préférentiel sera proposé aux habitants de Chaudes-Aigues qui souhaiteraient profiter de Caleden.

Béatrice ROCHER prend la parole pour dire qu'elle a participé à l'Assemblée Générale du Club de Hand. Il y a deux nouvelles recrues. Les membres du Club demandent que le panneau d'affichage des scores soit déplacé. Elle précise aussi que le Club fêtera cette année ses 10 ans.

Mme ROCHER informe ses collègues qu'elle était à la réunion de lancement du projet THERMUS. Elle explique qu'il s'agit d'un projet cofinancé par la Région et l'Europe, encadré par des chercheurs et des scientifiques. L'objectif est d'arriver à préserver la ressource thermale malgré le réchauffement climatique, de mettre en place une vraie stratégie nationale de la santé et être opérationnel dans le positionnement des thérapeutiques concernant leurs orientations, de dynamiser les soins thermaux. Elle dit aussi qu'il va y avoir un observatoire sur l'eau qui sera prochainement mis en place par l'Université d'Auvergne et le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) ainsi que plusieurs laboratoires. Cet observatoire est notamment sur la radioactivité de l'eau, et comment repenser la ressource pour définir les nouvelles orientations de parcours de soins. Les chercheurs ont identifié 7 stations thermales sur 23 dites « remarquables » de part leurs caractéristiques microbiologiques, physico-chimiques et radiologiques. Calendrier du projet va jusqu'en 2028. Les chercheurs vont travailler avec l'intelligence artificielle afin de pouvoir favoriser l'émergence de nouvelles offres de prévention santé et bien-être.

Ensuite Mme ROCHER informe ses collègues de la visite de Monsieur Hans HORNYIK qui est le Président de l'EHTTA (l'Association des Villes Thermales Européennes). Il est venu d'Autriche le 22 septembre 2025 accompagné de Léa LEMOINE, Chef de projet de la Route des Villes d'Eaux. Ils ont pu visiter le village de Chaudes-Aigues, la sources d'eau chaude, le musée de la géothermie, le Centre Thermal. Etaient présents Béatrice ROCHER, Monique BOUSSUGE et Jean-Luc BOUCHARINC.

Puis Mme ROCHER dit que le tournage de l'émission « Des Racines et des Ailes » a eu lieu le 13 octobre 2025. Le reportage sera diffusé au printemps 2026. Léa LEMOINE, précédemment citée, et Mme Pascale CHAPOT, guide conférencière, ont pu participer au tournage. Pour cette émission, seulement 4 stations thermales ont été choisies : Chaudes-Aigues, Chatel Guyon, Royat-Chamalières et La Bourboule.

Mme ROCHER annonce ensuite que le jeu Therma vient d'être récompensé par les trophées « tourisme de demain » de la Région Auvergne Rhône Alpes parmi 70 projets. Therma a remporté le prix « Coup de Cœur » du jury ainsi que le prix « Offre innovante pour les jeunes ».

Enfin Mme ROCHER informe ses collègues qu'elle va participer avec Monsieur BOUCHARINC à la journée de recrutement des médecins le 18 octobre 2025 à la Salle des Conférences du Casino de Royat. Il s'agit d'un « speed dating » avec les médecins inscrits et les témoignages de ceux qui sont déjà installés. Au 13 octobre, 17 médecins étaient inscrits. La dernière semaine est toujours riche en inscription et d'autres médecins viendront sans être inscrits.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 21h40.

Compte-Rendu sur 8 feuillets numérotés de 1 à 8.

Vu par nous, Maire de la commune de CHAUDES-AIGUES, publiée sous format électronique sur le site www.chaudes-aigues.fr conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

